

Charte du répertoire des Offreurs de solutions Propuls

Définition d'un offreur de solutions Propuls et critères d'éligibilité :

Un « Offreurs de solutions Usine du Futur » tel que défini par Propuls et le réseau des CCI est :

- Une entreprise établie en France (1) dont l'offre référencée se situe en Nouvelle-Aquitaine
- Mettant sur le marché des produits, des prestations de services, des solutions pour l'Usine du Futur (2),
- Figurant dans le référentiel (3) des briques technologiques Industrie du futur de l'AIF à destination d'entreprises industrielles.

Pour être éligible :

- Une offre technologique doit
 - Être mise sur le marché par l'établissement la déclarant et doit à minima intégrer un service d'accompagnement à son déploiement.
 - L'entreprise doit être enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés en France et avoir publié un bilan fiscal clôturant au minimum une année complète d'activité.
 - Pour être référencé dans Propuls Nouvelle-Aquitaine, vous devez disposer d'un numéro de SIRET dans cette région. Sont exclus le négoce international et les bureaux de représentation d'une entreprise importatrice en France (antenne commerciale, bureau de liaison, etc.).
- Une offre de service doit être à caractère industriel ou d'accompagnement à l'Usine du Futur (maintenance, intégration...).
- Une offre de conseils doit être portée par un consultant qui démontre par ses références clients sa capacité à accompagner des entreprises sur des thématiques en lien avec les briques technologiques.

Pour décrire l'Usine du Futur de la Nouvelle Aquitaine, les membres de l'AIF ont élaboré un référentiel partagé avec l'Etat, les régions et les acteurs de l'Industrie du Futur consultable sur le site www.referentiel-idf.org

Bénéfices pour les entreprises répertoriées

Cette démarche de valorisation et de promotion des offreurs de solutions pour l'Usine du Futur est un travail conjoint entre les membres de l'Alliance Industrie du Futur (AIF) et le réseau des CCI de France. Dans ce cadre nous vous proposons de :

- ✓ Être en premier lieu référencé dans le répertoire en ligne www.offreursdesolutions.fr porté par l'Alliance Industrie du Futur et le réseau Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- ✓ Valoriser votre référencement en utilisant le logo « Offreurs de solutions » conformément à la charte graphique, qui vous sera communiquée en cas de validation de votre candidature
- ✓ Valoriser votre référencement en utilisant le logo « Offreurs de solutions » conformément à la charte graphique, qui vous sera communiquée en cas de validation de votre candidature
- ✓ Promouvoir vos offres de solutions pour accompagner des projets de transformation industrielle
- ✓ Intégrer la communauté Propuls et participer aux actions de valorisation de l'offre technologique menées aux niveaux régional.

Processus de référencement et engagements

A la validation de votre inscription sur www.offreursdesolutions.fr administré par le réseau CCI via des référents régionaux, votre référent CCI s'assurera de la cohérence de votre offre avec la présente charte. Il s'appuie pour cela sur un Comité régional de validation, composé du Conseil Régional, de la DIRECCTE, de Pôles de compétitivité, d'organisations professionnelles et de représentants de l'Alliance Industrie du Futur (AIF) de votre région. Lorsque votre compte sera validé, votre référent vous communiquera la Charte graphique à utiliser.

L'Alliance Industrie du Futur, au niveau national, assure la gestion et la promotion des offreurs de solutions inscrits dans le répertoire. Elle s'attachera à mettre en avant et en situation des solutions du répertoire particulièrement remarquables et correspondants aux axes de développement qu'elle promet.

La communauté Propuls est administrée par la Plateforme Régionale d'Accélération de l'Usine du Futur et vous permettra un référencement additionnel en région Nouvelle-Aquitaine sur la base de vos offres de solutions mais également :

- ✓ Des réponses aux besoins industriels couverts par vos offres
- ✓ Des démonstrateurs technologiques éventuels qui seront affichés et mis en avant sur la cartographie
- ✓ L'évaluation de la qualité des missions et prestations réalisés au sein de la communauté Propuls (Certificat de compétences)

Mise à jour et suppression des données

À tout moment vous pourrez compléter (photos, vidéos, ...) et actualiser votre fiche ou demander à supprimer votre fiche. Par ailleurs, l'entreprise répertoriée s'engage à signifier tout changement statutaire, de localisation, d'activités, ...

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

Référents régionaux offreurs de solutions industrie de futur des CCI, CCI France (tête de réseau des CCI), l'Alliance Industrie du Futur (AIF) et la Plateforme d'Accélération de l'Usine du Futur de la Nouvelle-Aquitaine (Propuls).

Les données sont conservées pendant 2 ans après votre inscription initiale sur CCI Business, et pendant 2 ans après chaque mise à jour de vos données. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

- Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ;
- Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ;
- Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : contact@offreursdesolutions.fr - 01 44 45 39 05.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.